

Ainsi, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1885, il y avait, d'après M. Shehyn, un *déficit* de \$172,549.11. (Voir "Débats de la législature de la province de Québec" par Desjardins, année 1886, pages 1,050 et 1,053.)

Voyons maintenant ce que disait le même M. Shehyn dans son discours sur le budget, le 12 avril 1887 :

"En prenant les chiffres tels que donnés par l'honorable député de Sherbrooke, l'exercice 1885 accuse un surplus de \$24,950.04. Mais les recettes comprennent \$244,291.16 provenant de l'augmentation du subside fédéral, \$42,671.84 remboursés au fonds d'emprunt municipal, en tout \$286,963.00 de recettes extraordinaires, comparativement aux administrations précédentes. Si l'on retranchait ces \$286,963 des recettes ordinaires, au lieu du petit surplus, de \$24,950.04 réclamé par mon honorable prédécesseur, on trouverait pour l'exercice en question un *déficit* de \$262,012.96."

(Voir "Débats de la législature de Québec" par Desjardins, an 1887, pages 400 et 401).

Ainsi pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1885, M. Shehyn dit en substance : M. Robertson réclame un surplus de \$24,950.04, mais si l'on retranchait \$286,963.00 des recettes ordinaires, on trouverait un *déficit*.

Voilà un singulier raisonnement : si l'on retranchait ! La question est de savoir s'il y a lieu de retrancher. Quant aux \$244,291.16 provenant de l'augmentation du subside fédéral, il est évident qu'on ne peut pas les retrancher des recettes ordinaires, puisque c'est une somme qui doit nous être payée chaque année par le gouvernement fédéral. C'était une recette *nouvelle* en 1884, mais elle n'en est pas moins une recette *ordinaire*. Si l'on retranchait ! on pourrait dire la même chose du revenu des licences et de bien d'autres recettes ordinaires. Si on les retranchait, on diminuerait d'autant le chiffre total des recettes ordinaires. M. de la Palisse ne parlerait pas autrement. Il est vrai que M. Shehyn n'a pas osé dire qu'il fallait retrancher cette somme ; il s'est borné à dire : si on la retranchait. Il admet que c'est une recette *ordinaire*. Donc, il n'y a pas lieu de la retrancher.

Quant aux \$42,671.84 remboursés au fonds d'emprunt municipal, il y a bien des raisons pour les compter parmi les recettes ordinaires ; mais lors même qu'il en serait autrement, à quel résultat arriverions-nous ? Il y aurait un *déficit* de \$17,721.80. Ce n'est certainement pas assez pour empêcher de dire qu'il y a *équilibre*.

Résumons : pour l'année 1885, M. Shehyn disait en 1886 qu'il y avait un *déficit* de \$172,549.11, et il résulte de son discours de 1887 que le *déficit* n'était que de \$17,741.80. Où sont ceux qui trompaient le public en 1886 ?

Passons à l'année fiscale finissant le 30 juin 1886.

En 1886, M. Shehyn disait à la Chambre que le *déficit* pour l'année finissant le 30 juin 1886 était de \$310,435.02.

En 1887, le même M. Shehyn nous dit dans son discours sur le budget (12 avril) : "Pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, l'état No 1, qui nous occupe en ce moment, constate un découvert de \$16,044.81. A ce montant il faut encore ajouter l'augmentation du subside fédéral, \$244,291.16, et les \$102,361.50 remboursés au fonds d'emprunt municipal, ce qui porterait à \$362,697.47 l'excès des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires." (Voir *Débats* de Desjardins, p. 400-401.)